

Atelier éditeurs



20 mai 2021

Gestion des procurations dans le REU

Version Bêta du 22/03/2021 pour les procurations (1/2)

Modification de Web services

- ne concernant que le verbe et l'uri
 - patch /commune/v1/{ugle}/procuration/{id}/annuler devient POST
/commune/v1/{ugle}/demandes-procuration/{id}/annuler
- la variable date de demande usager est supprimée dans les 4 web services :
 - get /commune/v1/{}/procuration/{}
 - get /commune/v1/{}/procurations/
 - post /commune/v1/{}/demandes-procuration/{}/annuler
 - post /commune/v1/{}/demandes-procuration/
- la variable Mandataire_dans_ugle est ajoutée dans le web services
 - get /commune/v1/{}/procuration/{}

Version Bêta du 22/03/2021 pour les procurations (2/2)

Autres changements

En Bêta, une nouvelle version du traitement des inscriptions et des radiations est en place pour le traitement des procurations et des mouvements d'office liés au procuration

Dans Swagger les web services :

- post /commune/v1/{}/demandes-procuration/{}/annuler
 - post /commune/v1/{}/demandes-procuration
- ont été déplacé dans le groupe Demande de Procuration

Documentation API PDF mise à jour.

Nouvelle version du document sur les notifications.

Version Prod du 8/04/2021 pour les procurations

Les colonnes concernant les procurations sont présentes dans le fichier csv de la liste d'émargement, mais elles ne seront pas alimentées. Les autres développements réalisés pour les procurations sont cachés.

Version Bêta du 12/04/2021 pour les procurations

- la variable Provenance est ajoutée dans les web services
 - get /commune/v1/{}/procuration/{} dans le corps de la réponse
 - get /commune/v1/{}/procurations/ dans le corps de la réponse
- Dans chaque commune XL en Bêta, nous avons ajouté 3 cas de tests procurations (avec 6 nouveaux électeurs).

Zoom sur les cas de test procuration en bêta

Il s'agit de cas de test que vous ne pourrez pas produire seuls car ils sont liés à des radiations d'office ou des modifications d'état civil :

- cas 1 : une procuration avec une radiation d'office (décès) sur le mandant qui va générer une notification d'annulation de la procuration à l'ugle du mandant.
- cas 2 : une procuration avec une radiation d'office (radiation sur décision judiciaire) sur le mandataire qui va générer une notification d'annulation de la procuration à l'ugle du mandant.
- cas 3 : une procuration avec une modification d'état civil sur le mandataire qui va générer une notification de modification d'état civil du mandataire de la procuration à l'ugle du mandant

Nouvelle version de la Bêta pour les procurations => début juillet

Modification du nom de la variable NomOPJ en NomPrenomAutorite

- dans le Json en entrée pour
 - post /commune/v1/{}/demandes-procuration/{}/annuler
 - post /commune/v1/{}/demandes-procuration
- dans le Json en sortie pour
 - get /commune/v1/{}/procuration/{}
 - get /commune/v1/{}/procurations/

Correction d'une coquille dans le référentiel r_type_notification (espace en trop dans les libellés)

Rattrapage du stock des procurations valides au 01/01/2022

Contexte :

- mandant et mandataire dans la même commune
- faible visibilité sur les volumes des procurations
- pas de possibilité d'ouvrir plus tôt les fonctionnalités « procuration »
raison juridique : le décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022

Rattrapage du stock des procurations valides au 01/01/2022

Rappel des SFD de juillet 2020 (page 10) :

Les procurations étant actuellement gérées dans la même commune ou consulat, la reprise du stock pourra se faire sans création de services supplémentaires. Il suffira de reprendre les procurations valides au 1er janvier 2022 et les saisir dans l'ordre chronologique, soit à partir des documents papiers, soit à partir de l'éventuel logiciel éditeur.

Les éditeurs de logiciel pourront prévoir une fonctionnalité de reprise qui utilisera le service cible de création d'une procuration (testable en bêta).

La reprise des données devra être réalisée au plus tard lors des premières semaines de janvier 2022, avant la saisie des premiers flux de 2022.

En résumé :

- Reprendre les procurations valides au 1er janvier 2022 et les saisir dans l'ordre chronologique
- Reprise du stock à faire à partir du WS de création (conseil : en janvier)
- Saisie du flux après la reprise

Les élections métropolitaines dans le REU

Elections métropolitaines : impacts

- Enrichissement du web service de récupération d'une ugle `get /referentiel/v1/{ugle}/ugle`

```
{
  "code": "com69081",
  "libelle": "Ecully",
  "canton": [
    {
      "code": "69-99",
      "libelle": "Métropole de Lyon (canton
fictif)"
    }
  ], ...
}
```

- Même modélisation que le lien avec les cantons
- Circonscription métropolitaine présente seulement si cette zone est associée

```
"circonscriptionMetropolitaine": [
  {
    "code": "69-13",
    "libelle": "Val de Saône"
  }
],
```

- Web service de création d'un bureau de vote : possibilité d'ajouter un lien avec une circonscription métropolitaine

Elections métropolitaines : impacts

- Enrichissement de vues renvoyées par différents web services de consultation
Circonscription métropolitaine présente dans la réponse JSON de ces WS seulement si une circonscription métropolitaine est associée
 - Bureau de vote : consultation via son id + recherche avec possibilité de filtre sur la circonscription métropolitaine
 - Consultation du détail d'un électeur / d'une liste d'électeurs, comme pour les autres zones géographiques associées au bureau de vote auquel est affecté un électeur
 - Consultation du détail d'une demande d'inscription si l'ugle est rattachée à une circonscription métropolitaine
- Enrichissement systématique dans certains fichiers CSV (ajout de colonnes)
 - Liste d'électeurs
 - Bureaux de vote
 - Autres livrables

Élections métropolitaines : impacts

- Calendrier bêta et production

Pas de déploiement de la plupart des fonctionnalités liées aux élections en production dans la foulée du déploiement en Bêta dans les délais habituels

- Développements impactants réalisés pendant la période de « gel » de l'application
- Objectif : laisser plus de temps qu'habituellement pour les adaptations des logiciels clients compte tenu de la période, avec des disponibilités moindres pendant l'été
- **Bêta : déploiement début juillet** (en plus de montées de version techniques et d'évolutions sur les procurations)
- Production :
 - **Mise en production** des fonctionnalités différée à **fin août**
 - **Une exception : enrichissement du WS de récupération d'une ugle dans la 2ème quinzaine de juillet** (2 semaines après déploiement en Bêta, pour mise à disposition du « Portail Préfectures »)
Objet *circonscriptionMetropolitaine* présent dans le JSON si et seulement si l'ugle est associée à une circonscription métropolitaine

Actualités REU

Modification des API : Ugle

- Changement sur le référentiel des ugles actives
get /referentiel/v1/{ugle}/ugles :
 - ajout du filtre sur la page de résultat souhaitée
 - ajout du filtre sur le nombre de résultats par page (10 si non spécifié et pas de maximum)

Mise en cohérence avec le WS référentiel des lieux de naissance
get /referentiel/v1/{ugle}/lieu-naissance/commune

Modification des API : limitation sur les demandes de radiation en masse

- Ajout d'une limite sur le nombre de demandes de radiation qu'il est possible de soumettre via le web service de radiations multiples
 - Post /commune/v1/{uGLE}/demandes/radiation/batch
 - Jusqu'ici : absence de limite sur les radiations en masse, contrairement à d'autres WS de mise à jour massive
 - Ce qui pouvait causer
 - des temps de traitement très longs (plusieurs minutes), avec des requêtes gourmandes en ressources
 - et même parfois une erreur dans la génération du bilan des mises à jour en retour
 - Evolution : limitation du nombre de demandes de radiation à **100 demandes par appel**

Actualités – En lien avec la refonte DILE

- Tests de performances fin juin / début juillet
- Nouveaux flux dans le contexte de la nouvelle DILE
 - Conservation des flux existants pendant une période de transition
 - Environnement de test : en principe, on pourra laisser en service le flux entre la pré-production de l'ancienne DILE et la Bêta Elire / REU pendant les tests de charge
- Une 2^{de} campagne de tests de performance est prévue à l'automne
 - Suite à des changements de configuration du système d'échange de fichiers côté INSEE
 - Sur une nouvelle plateforme distincte de la plateforme de production sur laquelle il fallait réaliser les tests jusqu'à présent, d'où des interruptions de service en production
 - Désormais, il ne sera plus nécessaire de suspendre le flux de production
 - Auparavant, tests sur la même plateforme d'échange de fichiers
 - Désormais, tests sur une plateforme dédiée

Actualités : validation des adresses mails

- Changement de l'expression régulière utilisée pour valider les adresses mails (2nd semestre), en lien avec la refonte DILE
 - Pas d'impact fonctionnel dans la quasi-totalité des cas
 - Alignement du REU sur la nouvelle expression régulière utilisée dans le cadre de la refonte DILE
 - Objectif : performances et sécurité, suivant l'état de l'art
 - Risque de consommation excessive de ressources pour évaluer la conformité d'une adresse mail à l'ancienne expression régulière utilisée si l'adresse est longue (problématique du « *Catastrophic Backtracking* »)
 - Donc risque de sécurité potentiel, qui peut aller jusqu'au déni de service

Actualités : validation des adresses mails

- Ancienne version

```
^[_a-z0-9-]+(\.[_a-z0-9-]+)*@[a-z0-9-]+(\.[a-z0-9-]+)+$
```

- Nouvelle version (à confirmer), plus complexe mais plus sûre

```
^[a-zA-Z0-9._-]+@[a-zA-Z0-9](?:[a-zA-Z0-9-]{0,61}[a-zA-Z0-9])?(?:\.[a-zA-Z0-9](?:[a-zA-Z0-9-]{0,61}[a-zA-Z0-9])?){1,9}$
```

Désormais : « regroupements atomiques » et absence d'imbrication d'opérateurs de répétition sans limite, du type $(\.[_a-z0-9-]+)^*$ et $(\.[a-z0-9-]+)^+$

- On conserve le contrôle de la présence d'un domaine précédé d'un point (exemple *@insee.fr*) dans la 2nde partie de l'adresse
 - conformément aux usages, qui retiennent généralement cette règle,
 - même si l'absence de point est acceptée dans les documents de référence internationaux (RFC, HTML 5)

Retrouvez-nous sur :

insee.fr

